

Communiqué de presse

Une première en Wallonie : le Collège communal de Ciney demande à la Région wallonne un audit sur les finances communales

En février 2022, le Collège de la Ville de Ciney sollicitait un audit/rapport financier à la tutelle wallonne. Les résultats de ce travail conséquent et minutieux seront exposés ce lundi 20 juin lors du conseil communal. Cette analyse et ses recommandations vont permettre au Collège de se projeter avec plus de sérénité.

Les difficultés financières des communes font de plus en plus souvent la Une de l'actualité. Les prévisions sont peu réjouissantes. Les charges que vont devoir supporter les communes dans le futur ne font que s'accroître. « La Commune de Ciney est-elle armée pour faire face à l'augmentation des coûts en matière de personnel, en matière énergétique ? De quelles marges de manœuvre la commune dispose-t-elle ? Peut-elle continuer à investir ou doit-elle geler jusqu'à nouvel ordre tous ses projets ? », voilà toute une série de questions auxquelles le Collège a souhaité obtenir des réponses grâce à un audit sollicité début 2022 à la tutelle wallonne. Une démarche spontanée qui est une première en Wallonie. L'analyse réalisée **gratuitement** par les experts wallons sera présentée en long et en large au Conseil communal ce lundi 20 juin 2022 (point 1 de l'ordre du jour).

Les points d'attention

Les conclusions ont déjà fait l'objet d'une présentation au Collège communal ce lundi 13 juin. Voici quelques éléments essentiels :

- Les dépenses de personnel sont, comme partout, les plus importantes au niveau du budget à l'ordinaire. Une augmentation vertigineuse du coût des pensions dans les prochaines années pourra toutefois être supportée par les finances communales. L'Administration devra plancher sur la réalisation d'un monitoring de ces dépenses via notamment un plan d'embauche régulièrement actualisé.
- Au niveau des dépenses de fonctionnement à l'ordinaire, l'audit pointe une surestimation systématique des coûts de 25% au moment de l'écriture du budget. Cette manière de procéder ne permet pas de constituer des provisions/réserves. Une estimation plus juste devrait être réalisée à l'avenir ainsi qu'un plan financier qui permettra d'avoir une projection des dépenses à 5 ans.
- Au niveau des dépenses de dette, elles augmentent de 6 à 7% par exercice en ligne, avec les divers projets financés par emprunts. Ces dépenses représentent 15% du budget ordinaire. La Ville dispose d'un important fond de réserve (un peu plus de 4 millions €). Il faut étudier la possibilité de l'affecter en partie pour financer de prochains importants investissements plutôt que d'avoir recours systématiquement à l'emprunt. La réflexion devra notamment s'opérer pour la construction des futurs ateliers communaux et pour l'extension du hall des sports.
- Une analyse précise du « Fonds des communes » doit permettre à la Ville de Ciney de mieux cerner les mécanismes de répartition qui ne sont pas favorables à la commune par rapport à d'autres communes présentant un profil similaire.

Pas de crainte pour Ciney

« Nous n'avons pas de crainte pour Ciney », c'est la conclusion des experts wallons aux membres du Collège lors de leur présentation de l'analyse. Il est clair que ce regard extérieur positif sur les finances communales rassure le Collège qui compte bien garder sa ligne de conduite actuelle : « La vigilance et la prudence resteront toutefois de mise pour affronter ces multiples difficultés qui émailleront les prochains budgets communaux. Nous estimons que cet audit avec ces diverses suggestions et éclaircissements permettra une meilleure guidance et gouvernance des finances communales mises à mal depuis plusieurs années. » L'ensemble du rapport financier ainsi que les aspects relatifs aux marchés publics est disponible en pièce jointe.

Contact :

Gaëtan GÉRARD – Échevin des Finances : 0476/48.34.89